

PRÉFET DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

COMMUNE DE LACHAMP
MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES PUBLICS
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIÈRE DU RÉSERVOIR.

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP 2016064-0001 du 4 mars 2016 le projet de mise en conformité des captages publics public d'alimentation en eau potable de « Champagnac », « La Fage », « Grandsogne n°1,2,3,4 » et les « Vernets » dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de Lachamp et de Recoules de Fumas ainsi que l'acquisition de l'emprise foncière du réservoir des « Vernets », est soumis à une enquête unique regroupant :

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation d'eau destinée à la consommation humaine, à l'acquisition foncière de l'emprise du périmètre de protection immédiate des captages ; à l'acquisition de l'emprise foncière du réservoir des « Vernets »,
- enquête parcellaire destinée à identifier les parcelles incluses dans le projet, ainsi que leurs propriétaires,
- enquête sur les servitudes afférentes aux périmètres de protection.

Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Lachamp et de Recoules de Fumas, du **lundi 4 avril 2016 au mercredi 4 mai 2016 inclus**.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la mairie de [Lachamp](#) – 48100.

[M. Emmanuel INESTA](#), fonctionnaire de l'équipement, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur et [M. Yves HEBRARD](#), ingénieur des mines, en retraite, suppléant.

Le commissaire enquêteur, siégera et recevra en personne, les observations du public, à la mairie de Lachamp (siège des enquêtes),

- le lundi 4 avril 2016, de 10 h à 13 h,
- le jeudi 21 avril 2016, de 14 h à 17 h,
- le mercredi 4 mai 2016, de 14 h à 17 h.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable à la [mairie de Lachamp et de Recoules de Fumas](#) aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquêtes déposés dans les mairies précitées,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Lachamp – (48100) - à l'attention de [M. Emmanuel INESTA](#), commissaire enquêteur – « enquêtes de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de la commune de Lachamp »,
 - soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur au cours de ses permanences dans les mairies précitées.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de [Lachamp et de Recoules de Fumas](#), ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public [pendant minimum un an à compter de la clôture des enquêtes](#).

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale,

signé

Marie-Paule DEMIGUEL